

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 29 juillet 2016

Dossier de presse

L'État se mobilise aux côtés de l'organisateur et des communes pour le Tour des Yoles



**Du dimanche 31 juillet
au dimanche 7 août 2016**

Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :
www.facebook.com/prefet.martinique/
www.martinique.pref.gouv.fr/

L'édition 2016 du Tour des yoles rondes se déroulera du dimanche 31 juillet au dimanche 7 août 2016. Cette manifestation est un événement sportif et culturel majeur, qui attire à chaque étape des dizaines de milliers de spectateurs.

La Fédération des yoles rondes, organisatrice de l'événement, est responsable en premier ressort de la sécurité de la manifestation sportive elle-même. Cependant, au vu de l'ampleur de l'événement et de l'affluence constatée à chaque étape et dans le cadre du plan Vigiparate renforcée, l'État, avec l'aide des communes, met en œuvre un dispositif de prévention des risques et de maintien de l'ordre public.

Une préparation qui commence bien en amont du Tour

Ces derniers mois se sont tenues des réunions relatives aux **dispositifs de sécurité terrestre et maritime mis en place par l'État.**



Chaque jour, en mer et sur terre, ce sont plus de 300 militaires et fonctionnaires de l'État et des collectivités ainsi que des agents de sécurité privé qui seront mobilisés dans ce cadre : fonctionnaires de la direction de la mer, des Douanes, de la DAAF, de la DIECCTE, policiers, militaires de la gendarmerie, sapeurs-pompiers du SDIS, agents municipaux, **agents de sécurité** ... qui s'appuieront sur d'importants moyens matériels (embarcations, hélicoptères...).

Le dispositif mis en œuvre comporte deux volets :

- un **volet sécurité en mer** : sécurité de la course en appui des moyens mis en œuvre par l'organisateur, opérations de contrôles du respect des règles en vigueur sur les embarcations spectatrices,
- un **volet sécurité sur terre** : sécurité des installations temporaires mises en place dans les villes-étapes, dispositif de secours à personne, mesures de prévention des troubles à l'ordre public, contrôles routiers...

Un **poste de commandement opérationnel (PCO)** placé sous la responsabilité du Préfet ou de son représentant sera ouvert chaque jour durant le Tour afin d'assurer la coordination de l'ensemble des acteurs. Il comportera un représentant de la commune d'arrivée, de l'organisateur, et de chacun des services de l'État mobilisés.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :
www.facebook.com/prefet.martinique/
www.martinique.pref.gouv.fr/

Un dispositif de sécurité en mer

L'organisateur du Tour a la responsabilité d'organiser les opérations de secours en mer avec les moyens mis en œuvre. Il a ainsi mobilisé une quarantaine de navires enregistrés auprès de la direction de la mer afin d'assurer la sécurité de la manifestation nautique.

Si les moyens de l'organisateur ne sont pas suffisants, il pourra faire appel au CROSS Antilles-Guyane afin que celui-ci engage des moyens supplémentaires si nécessaire. Dans ce cas, le CROSS coordonne l'opération de secours ou d'assistance. L'hélicoptère de la direction de la sécurité civile Dragon 972 pourra ainsi être déclenché pour des opérations de secours à personnes.

En outre, des moyens de l'État seront déployés à titre préventif afin de garantir cette sécurité. Ainsi, sur chaque étape, l'on retrouvera 2 vedettes de la direction de la mer, 3 embarcations de la gendarmerie, 3 embarcations du SDIS et 1 vedette des Douanes. 2 vedettes SNSM seront également mobilisées.

Par ailleurs, **afin d'assurer le bon déroulement de l'épreuve, chacune des municipalités concernées a pris un arrêté d'interdiction des activités nautiques suivantes dans la bande littorale maritime des 300 mètres** : la plongée subaquatique, la baignade, la circulation et le mouillage des engins de plage et engins non immatriculés.

Sur la base de ces différents arrêtés municipaux, le préfet a pris un arrêté interdisant la circulation et le stationnement des navires immatriculés **ainsi que toutes les activités nautiques, aquatiques et subaquatiques réalisées à partir de ces navires (dans des zones définies par l'arrêté)**, ainsi qu'un arrêté réglementant ces mêmes activités à l'intérieur des limites administratives du port (en ligne sur le site internet de la préfecture).

Le PCO sera informé de toute difficulté et pourra coordonner les secours.

Un dispositif de sécurité sur terre

Chaque ville-étape accueillera plusieurs dizaines de milliers de spectateurs.

Le dispositif de sécurité sur terre comportera plusieurs volets :

- chaque matin, une **commission de sécurité** vérifiera le respect de la réglementation relative à l'accueil du public et à l'accessibilité s'agissant des installations temporaires (podiums, chapiteaux, tribunes...). Présidée par le préfet ou son représentant, elle associe un élu de la commune, un préventionniste du SDIS, la gendarmerie ou la police, la DEAL... ;
- **La gendarmerie et la police nationales** assureront une mission de sécurisation générale des étapes, à terre et en mer dans le but de prévenir tout trouble à l'ordre public. A cette fin, les dispositifs de sécurité mis en place viseront au contrôle des spectateurs qui souhaitent entrer sur le site. La gendarmerie sera également équipée d'un drone pour le contrôle et la verbalisation ;

Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :
www.facebook.com/prefet.martinique/
www.martinique.pref.gouv.fr/

- **Le SDIS** armera les postes de secours installés sur les sites-étapes, en lien avec les associations agréées de protection civile. **Le SAMU** sera mobilisé, le cas échéant, en fonction de la gravité des interventions.
- **La DAAF et la DIECCTE** coordonneront leurs interventions auprès des professionnels pour relever les infractions aux règlements sanitaires, au code du travail et les fraudes associées.

Ce dispositif très conséquent est mis en œuvre sans préjudice de la poursuite des missions quotidiennes des services de secours et de sécurité.

Pour coordonner l'action de l'ensemble de ses acteurs, un **poste de commandement opérationnel (PCO) placé sous la responsabilité du Préfet ou de son représentant** sera ouvert dans chacune des communes d'arrivée afin d'assurer la coordination de l'ensemble des acteurs, en lien étroit avec l'organisateur. Il comportera un représentant de la commune d'arrivée, de l'organisateur, et de chacun des services de l'État mobilisés.

Chaque matin, un groupe de visite inspectera les dispositifs de sécurité et de secours ainsi que installations des communes et les stands des marchands ambulants.

L'interdiction de vente de boissons alcoolisées et de contenant en verre sur les étapes est maintenue en 2014. Le respect de cette interdiction fera l'objet de vérifications auprès des commerçants comme des consommateurs.

La sécurité routière et le tour de Martinique des yoles rondes

Comme chaque année, les équipes de la Sécurité Routière se mobiliseront pour le Tour des Yoles. Aucun accident, aucun drame sur la route ne doit venir gâcher cette grande fête populaire attendue par toute la Martinique.

Le dispositif sera encore renforcé en 2016 :

- Un stand de la Délégation à la Sécurité Routière sera animé par les Intervenants Départementaux de la Sécurité Routière (IDSR) au sein du Village des Partenaires dans chaque ville-étape, pour sensibiliser le public (questionnaires, documentation, jeux).
- les messages Sécurité routière et incitations à une conduite responsable seront intégrés dans les animations-podium du Tour à chaque étape.

L'accent pour l'ensemble de la mobilisation sera mis tout particulièrement sur l'enjeu alcool : « CELUI QUI CONDUIT, C'EST CELUI QUE NE BOIT PAS ».

Du 31 juillet au 7 août, la Délégation à la Sécurité Routière ira tous les jours avec ses militants bénévoles au contact du public pour que cet événement majeur soit pleinement un temps de bien-être, de convivialité sportive et de fête sans accident et sans dommage.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
 nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
 Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93
 ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :
www.facebook.com/prefet.martinique/
www.martinique.pref.gouv.fr/

Un dispositif qui s'appuie sur l'expérience des précédentes éditions

Au cours du 31^{ème} tour de Martinique des Yoles rondes 2015, les différents dispositifs de sécurité mis en place ont porté leurs fruits.

Premier système dissuasif, les barrages filtrants installés en amont des fronts de mer ont permis de saisir 287 armes (contre 398 en 2014).

Par ailleurs, 163 infractions au code de la route ont été relevées dans le cadre d'opération de sécurité routière menées à l'issue des étapes (contre 190 en 2014).

La lutte contre les moustiques sur le tour de Martinique des yoles rondes

Malgré une forte diminution de cas de Zika observée depuis quelques semaines, la transmission virale active se poursuit dans la majorité des communes de l'île.

Dans ce contexte, la sensibilisation de tous est nécessaire pour lutter contre cette épidémie mais pas seulement.

A ce titre, la Préfecture de la Martinique, la Collectivité Territoriale de Martinique, l'ARS et l'Association des Maires s'associent en organisant sur plusieurs étapes des jeux « Pa Kité ZIKA ziké-nou », avec l'association Karisko.

Lors de cette opération de sensibilisation, plusieurs actions seront menées notamment la mise en scène des joueurs ou de sketches montrant la destruction de moustiques, de gîtes larvaires.

Ce jeu poursuit l'objectif de mieux informer les populations sur les risques encourus et de la nécessité d'appliquer les bons réflexes pour éviter la prolifération des moustiques .

Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :
www.facebook.com/prefet.martinique/
www.martinique.pref.gouv.fr/